



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

12 janvier 2015

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Jean-Guy Desrosiers :

- M. Desrosiers demande quelles sont les intentions de la Ville de Matane concernant le Pavillon de la Cité et si la Ville a envisagé d'installer les organismes dans l'ancienne école Marie-Guyart ou dans l'ancien édifice de Canadelle.

Réponse

- Le maire informe M. Desrosiers que la Ville souhaite fermer le Pavillon de la Cité. En ce qui concerne l'école Marie-Guyart, la Ville négocie présentement avec la Commission scolaire, pour des questions de sécurité. Pour ce qui est de l'édifice de Canadelle, le propriétaire a refusé l'offre d'achat de 850 000 \$ faite par la Ville.

Monsieur Guy Ahier, Groupe Uni-vert région Matane :

- M. Ahier demande comment la Ville souhaite traiter les matières organiques dans les trois (3) prochaines années et à quelle date les déchets de la Haute-Gaspésie seront transportés au site de Matane.
- Il demande également au Conseil de consulter la population avant d'accepter les déchets de la Haute-Gaspésie.

Réponse

- Le maire informe M. Ahier que la plate-forme de compostage devrait être en fonction à la fin de l'année 2017 ou au début de l'année 2018.
- M. Landry précise à M. Ahier que les déchets de la Haute-Gaspésie devraient être transportés au site à compter de mars 2015.
- Il indique que des soirées d'information ont eu lieu en mai et en décembre 2014.

Monsieur Denis Simard :

- M. Simard demande à la Ville d'interdire le stationnement sur le trottoir vis-à-vis l'édifice situé au coin de la rue Fraser et Étienne-Gagnon. Il indique que les véhicules stationnés devant l'immeuble obstruent la visibilité aux automobilistes qui sortent de la rue Étienne-Gagnon.

Réponse

- Les membres du Conseil informent M. Simard que sa demande sera soumise au Comité de sécurité routière lors d'une prochaine rencontre.